

SYNTHÈSE DE L'ATELIER MAQUETTE DU 20 OCTOBRE 2016

Rue de la Poste, place de la Gare et place Neuve



Le jeudi 20 octobre 2016, la Ville de Pully, avec l'appui de la Heig-vd et de l'hepia, a organisé le premier atelier maquette portant sur la rue de la Poste, la place de la Gare et la place Neuve.

Sur la base des tendances apparues lors de l'atelier *une image et une voix* (29-30 septembre 2016), les 20 participants ont été invités à approfondir les enjeux de ces trois espaces. Ils ont travaillé en trois groupes sur chacun des secteurs en étant accompagnés d'architectes-paysagistes de l'hepia. Tout au long de la soirée, les échanges ont nourri la réflexion sur l'amélioration des espaces publics, ils ont permis de visualiser des idées autant que de questionner les potentiels d'amélioration qualifiant l'identité future des lieux.

Dans un premier temps la Heig-vd et l'hepia ont présenté une synthèse des 263 avis récoltés lors de l'atelier *une image et une voix*. À partir de ces résultats, une piste de réflexion a été proposée pour chaque secteur.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des propos de l'atelier et nous vous invitons à visionner la présentation des maquettes sur coeurdeville.pully.ch

1

Rue de la Poste

Hypothèse proposée : apaiser le trafic (options possibles : zone 30, zone de rencontre (20 km/h), sens unique) et développer les qualités piétonnes de la rue (options possibles : trottoirs élargis, végétalisation, mobilier urbain).

2

Place de la Gare

Hypothèse proposée : développer le parvis en lien étroit avec la gare, en offrant un espace de qualité pour se rencontrer et patienter. Un espace des temps courts.

3

Place Neuve

Hypothèse proposée : consolider son identité de place de «centre du centre-ville» permettant à tous de s'y rencontrer, de s'y installer et de se déplacer à son rythme. Renforcer son accessibilité, sa présence dans le centre.



Croquis de la rue de la Poste/Elie De Castro

RUE DE LA POSTE

L'hypothèse proposée a été, dans un premier temps, modifiée par les participants qui ont maintenu le double sens de circulation. Dans un second temps, ils sont revenus à l'hypothèse initiale qui consistait à apaiser le trafic (options possibles : zone 30, zone de rencontre (20 km/h), sens unique) et développer les qualités piétonnes de la rue (trottoirs élargis, végétalisation, mobilier urbain). Il en est ressorti un consensus sur cette seconde option. La rue y est donc à sens unique en direction de Lutry dès le rond-point de la place de la Gare.

Les prémices du travail ont été marquées par l'approbation unanime du groupe aux caractères **convivial** et **patrimonial** qui marque l'**identité** de la rue. Cette perception commune a ainsi servi de base aux propositions visant à apaiser le trafic.

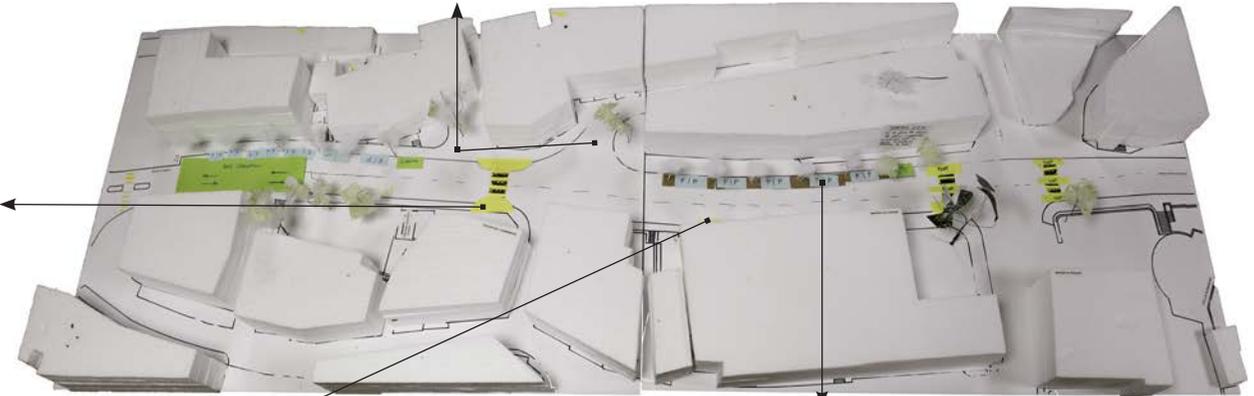
La **tranquillisation** de la rue a été confortée par la nécessité de renforcer le **confort** et la **sécurité** des usagers (piétons, automobilistes, cyclistes, etc.) autant que par le besoin de renforcer l'identité et la **qualité** de la rue commerçante du centre-ville de Pully.

L'aménagement de dispositifs contraignants tels que des passages piétons avec îlots et de trottoirs avec empattements sont utilisés pour limiter la vitesse et accroître la visibilité des piétons.

Dans les deux propositions, le stationnement est maintenu sur le côté nord de la rue, afin de jouer une barrière entre le piéton et le trafic.

Les places de parc supprimées conséquemment au déplacement du terminus du bus 48, sont reconquises par la migration de celui-ci devant la Maison Pulliérane qui engendre, à contrario, la disparition de quelques places. L'arrêt de la ligne 47 persiste devant la fontaine et le devers.

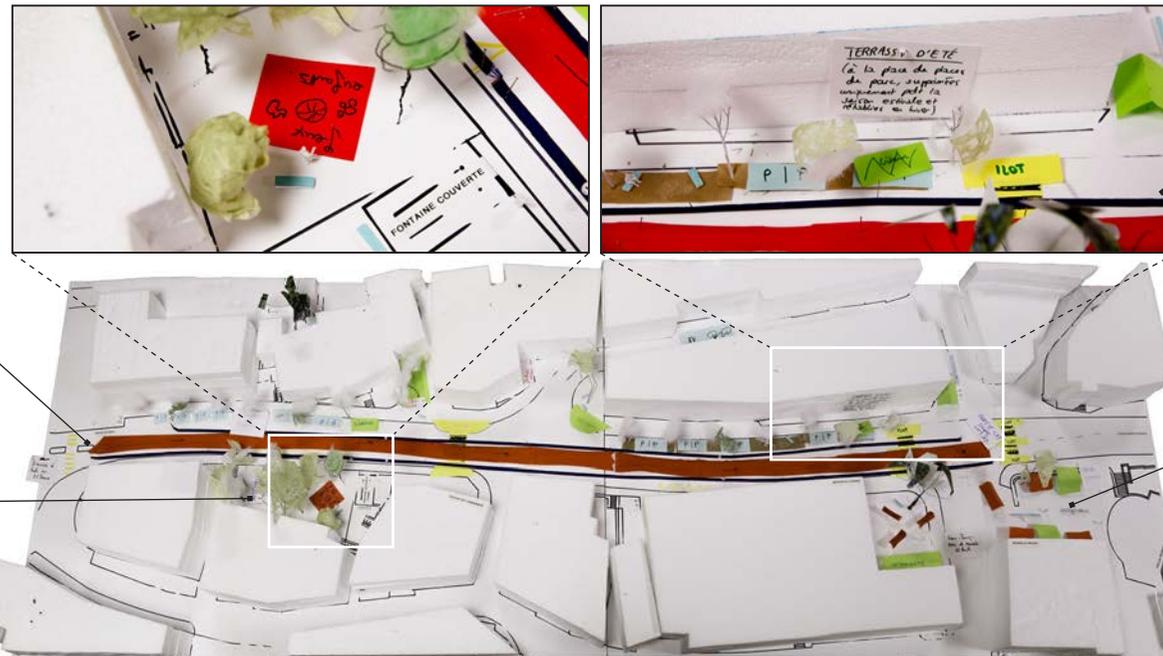
Deux **squares** exposés plein sud sont aménagés sur la rue et offrent des espaces privilégiés de **repos**, de **rencontre** et d'**arrêt**.



Les places de parc se situant à proximité des commerces de petite restauration font l'objet d'une **métamorphose estivale** (juillet-août) en **terrasses éphémères** au soleil dans chacune des hypothèses.

Le consensus (**sens unique**) retenu renforce l'**attractivité** de la rue par de nouveaux espaces publics plus qualitatifs, ainsi que de nouveaux aménagements. La rue de la poste devient une **zone 30km/h** à l'entrée de laquelle des systèmes contraignants limitent la vitesse des automobilistes (empattements, feux, dos d'âne).

Le devers devant l'arrêt du bus 47 serait réaménagé en **square** afin d'avoir un arrêt de bus généreux et à proximité d'un espace public de qualité rehaussant le caractère de la rue.



De part et d'autre de la rue, deux **pistes cyclables** font leur apparition permettant de monter ou descendre. Elles facilitent la circulation des différents usagers. Un troisième axe cyclable sur la Grand'Rue pourrait également se développer. Pour plus de confort, de petits parcs à vélos permettent l'arrêt tout le long de la rue.

L'espace devant le Prieuré aspire à davantage de **dynamisme** et d'**activités**. Le groupe propose de développer la surface du marché par exemple.

PLACE DE LA GARE

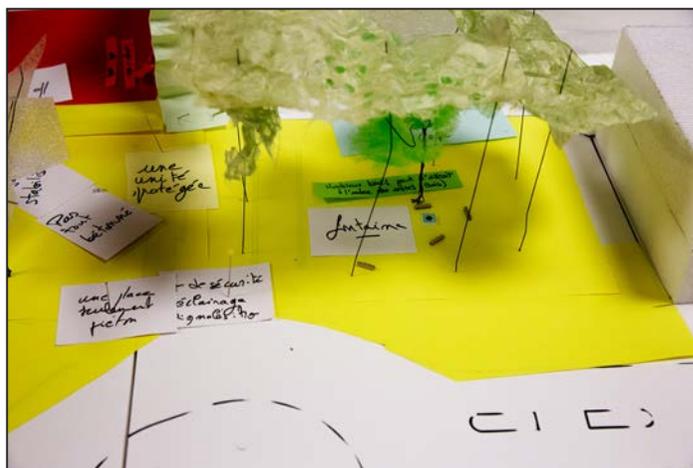
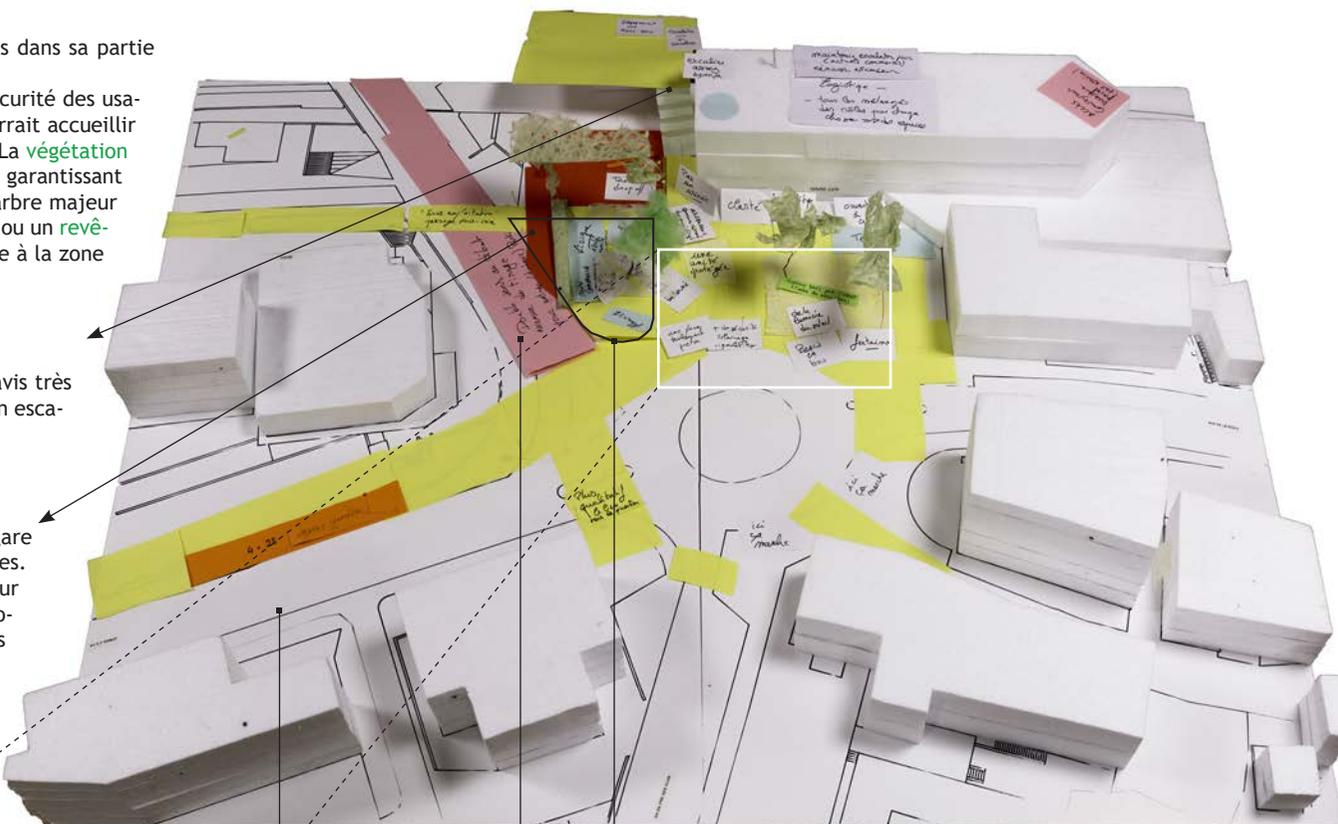
Les participants sont rapidement parvenus à proposer une vision consensuelle du réaménagement de la place de la Gare autour de la création d'un parvis de gare de qualité, vivant et relié à la place Neuve. Articulé autour de la piétonnisation, cette proposition tend à améliorer la sécurité, l'accessibilité et l'esthétique, afin de conserver sa fonction première de lieu de passage. Ce nouvel espace public se distingue en deux parties : l'une piétonne et la seconde logistique (taxis, zone de dépose-minute, etc.).

L'accès au parking se fait sur l'avenue du Tirage qui est en double sens dans sa partie basse et qui permet de libérer ainsi la place de la trémie actuelle.

L'éclairage et la signalisation ont été mis en avant afin de garantir la sécurité des usagers et une visibilité claire des différents types d'espaces. La place pourrait accueillir un café-terrasse afin de créer une **ambiance conviviale** et **accueillante**. La **végétation** doit être implantée afin d'offrir des espèces végétales au feuillage fourni garantissant un équilibre soigné entre espace exposé au soleil et zone d'ombre. Un arbre majeur unique pourrait donner une identité forte par exemple. Un **revêtement distinct du sol** pourrait marquer la transition de la zone piétonne à la zone «logistique».

L'escalier reliant la place Neuve avec la place de la Gare a récolté un avis très favorable tout en étant complété par certains, d'un ascenseur, voire d'un escalator, afin de garantir un accès aux personnes à mobilité réduite.

L'espace «logistique» vise à offrir des aménités complémentaires à la gare et permet aux acteurs commerciaux locaux d'accéder à leurs commerces. Il s'agit concrètement d'offrir une **station pour les taxis**, des places pour la **dépose-minute**, pour les **deux-roues** et les **vélos** (etc.). Le groupe proposait tantôt cet espace sur l'actuel parking, tantôt en souterrain, puis finalement en bordure du rond-point afin d'être visible et aisément accessible depuis la route. Ce dernier est apprécié pour sa végétation.



Concernant, la hauteur d'un possible bâtiment, les participants ont tenu à exprimer leur réserve quant à l'ombre portée sur la place Neuve et à la coupure visuelle pour les résidents de l'EMS. Toutefois, certains ne se sont pas opposés à la présence d'un bâtiment à l'ouest de la place pour autant que celui-ci soit en **relation** avec la place piétonne et qu'il **génère des avantages** pour cette dernière. Dans tous les cas, il a été proposé d'**intégrer des activités commerciales au rez-de-chaussée** afin de **dynamiser** la place.

La rue du Tirage est en **sens bidirectionnel** jusqu'à l'entrée du parking souterrain, libérant ainsi la surface occupée par la trémie.

La question du rapprochement des arrêts de bus a été vivement discutée entre conservation ou déplacement des arrêts. L'idée finale est de travailler une signalétique et un marquage qui affirment les espaces et améliorent la lisibilité avec le parvis.

PLACE NEUVE

Le groupe est parti du principe de valoriser les qualités actuelles de la place (espace vert, proximité de la gare et des commerces, place piétonne) tant en renforçant la convivialité et en offrant des **qualités différenciées** propre à la **rencontre**, au **repos** et à la **flânerie**.

Le développement du projet des participants se compose de deux espaces distincts :

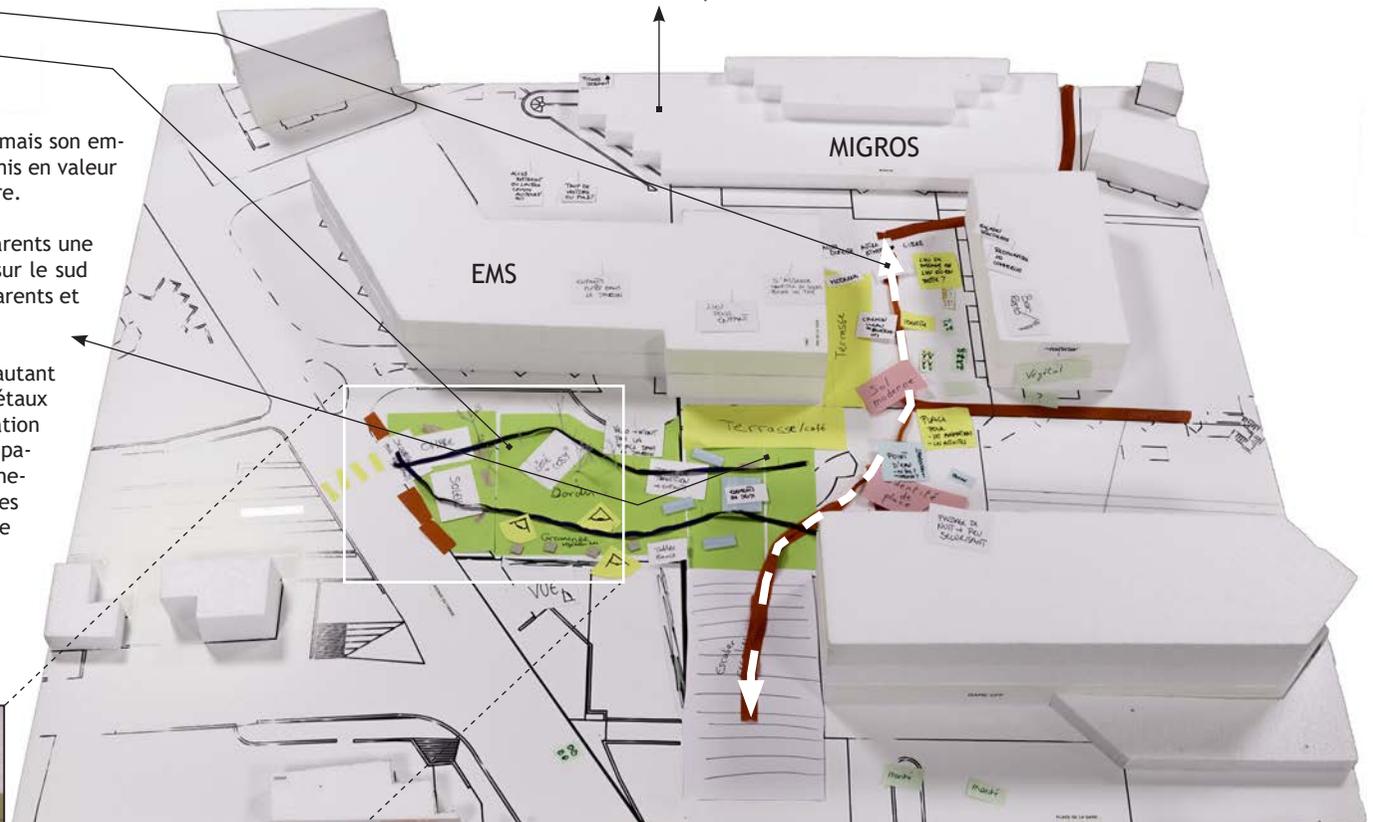
- Un **axe de transit minéral** faisant le lien entre le niveau de la place Neuve et l'escalier vers la place de la Gare.
- Un **espace vert** au sud-ouest.

L'**espace vert** actuel n'incite pas les participants à y passer du temps, mais son emplacement privilégié avec sa vue et sa quiétude doit être préservé et mis en valeur avec la future liaison piétonne directe (escalier) vers la place de la Gare.

Il est proposé d'implanter des **jeux pour enfants** tout en offrant aux parents une vue directe depuis la terrasse du café-restaurant qui serait agrandie sur le sud du bâtiment de l'EMS. Cet espace serait **intergénérationnel** (enfants, parents et seniors) et participerait au dynamisme et aux activités de la place.

Plus à l'ouest, l'espace vert est davantage une zone jardinée qui offre autant un dégagement visuel sur le grand paysage, qu'un recoin doté de végétaux feuillus offrant intimité et ombrage. Cette diversification de la végétation est ainsi une solution pour offrir des **ambiances différenciées** accompagnées de mobilier urbain permettant de jouir de l'espace. Un cheminement relativement droit permet d'accéder rapidement aux commerces de la place, tandis qu'un second chemin invite davantage à un rythme de marche lent propre aux flâneurs.

Les adolescents souhaitent qu'un espace de la place accueille un fitness urbain sous la forme de simples barres fixes permettant d'effectuer de multiples exercices en extérieur.



L'**axe minéral** s'affirme actuellement par son ambiance bétonnée, froide et manquant d'animation. L'avis général est donc d'y apporter du **dynamisme** en lien avec l'espace vert et des commerces des rez-de-chaussée en lien avec la connexion piétonne vers la place de la Gare. En termes de matérialité, un travail sur le **sol** est nécessaire. Un **revêtement** alternatif permet de créer une marque propre à améliorer l'**identité** de la place Neuve, mais aussi à la rendre plus **conviviale** et **accueillante**. Différentes activités pourraient occuper cette partie de la place : des food trucks, le marché, le marché de Noël, etc.

La Migros à proximité est ainsi perçue comme un atout qui génère un attrait de base pour cette place. La question de la présence de l'**eau** génère un avis consensuel au sein du groupe qui aspire à la maintenir avec la fontaine, ou à proposer une solution alternative.